

CENTRE SOCIAL OREE DU GOLF
Association
Siège social : Rue Jean Moulin
BP N° 95
59 442 WASQUEHAL Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2024

À l'Assemblée Générale de l'association **CENTRE SOCIAL OREE DU GOLF**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CENTRE SOCIAL OREE DU GOLF** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note III INFORMATIONS DIVERSES 8/ de l'annexe des comptes annuels concernant la mise en conformité des bâtiments.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les produits à recevoir

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

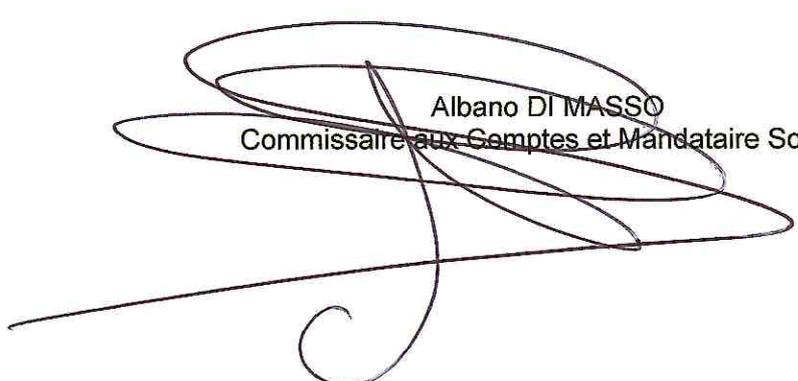
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article du code de L.821-55 commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LILLE, le 22 mai 2025
Pour CATELYS AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale
des Hauts de France

Albano DI MASSO
Commissaire aux Comptes et Mandataire Social



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN

Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			31.12.2023
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 005.20	7 835.31	169.89	336.22
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	8 005.20	7 835.31	169.89	336.22
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 286.35	60 400.33	19 886.02	18 361.52
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	80 286.35	60 400.33	19 886.02	18 361.52
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	520.00		520.00	520.00
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	520.00		520.00	520.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	88 811.55	68 235.64	20 575.91	19 217.74
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	146 775.65		146 775.65	109 461.75
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	5 386.76		5 386.76	6 282.04
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	141 388.89		141 388.89	103 179.71
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	15 744.77		15 744.77	35 881.45
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	162 520.42		162 520.42	145 343.20
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	251 331.97	68 235.64	183 096.33	164 560.94

BILAN

Passif	31/12/2024	31.12.2023
	Montant	Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	18 781.89	18 781.89
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	11 452.77	11 452.77
REPORT A NOUVEAU	-8 751.60	61 927.31
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-12 607.73	-70 678.91
SITUATION NETTE (1)	8 875.33	21 483.06
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 233.43	6 329.26
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	10 233.43	6 329.26
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	19 108.76	27 812.32
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	1 623.13	
PROVISIONS POUR CHARGES	26 449.00	35 996.00
TOTAL PROVISIONS (4)	28 072.13	35 996.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	28 056.09	20 369.97
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	95 737.77	80 382.65
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	12 121.58	
TOTAL DETTES (5)	135 915.44	100 752.62
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	183 096.33	164 560.94

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Toutes les écritures

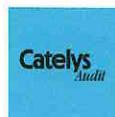
	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	1 966.07		3 935.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	404 023.69		366 441.90
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		404 023.69	366 441.90
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	300 498.91		275 516.55
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		300 498.91	275 516.55
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	9 547.00		8.07
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	29 400.87		32 746.07
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		745 436.54	678 647.59
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	144 892.96		119 544.54
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 081.00		18 615.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	446 844.11		450 405.20
CHARGES SOCIALES	138 428.41		143 213.22
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	7 573.87		10 999.67
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 623.13		5 119.00
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	65.75		285.36
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		755 509.23	748 181.99
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-10 072.69	-69 534.40

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 824.09		3 011.36
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 824.09	3 011.36
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 157.56		
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		3 157.56	
RESULTAT FINANCIER (3-4)		-1 333.47	3 011.36
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 858.37		
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 057.90		2 361.69
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		4 916.27	2 361.69
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	6 117.84		6 517.56
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		6 117.84	6 517.56
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		-1 201.57	-4 155.87

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31.12.2023
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		752 176.90	684 020.64
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		764 784.63	754 699.55
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		12 607.73	70 678.91
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			



Centre Social de l'Orée du Golf

Rue Jean moulin, BP 95
59 442 Wasquehal Cedex

ANNEXE – Année 2024

L'annexe est un document qui doit aider à la compréhension du Bilan et du Compte de Résultat.

Au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total du Bilan est de **183 096.33** Euros.

Au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le total des Produits est de **752 176.90** Euros et dégage un résultat négatif de **12 607.73** Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes référencées au sommaire ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes ont été arrêtés par les conseils d'administration.

Désignation de l'association :

Conformément au statut et notre objet social :

Ce centre social a pour but de promouvoir sur son secteur d'influence :

- Le vivre ensemble au travers d'une qualité de vie quotidienne.
- Un lieu de proximité ouvert à tous, sans aucune discrimination et en respectant la liberté de conscience.
- Des projets participatifs pour que les habitants prennent des initiatives, mènent des actions individuelles ou collectives.

Les moyens d'actions de l'association sont notamment :

- L'organisation d'activités sociales, culturelles, physiques
- Les publications, les cours, les conférences, les stages
- L'organisation de toutes manifestations... bourses, concours, prix, récompenses, représentations théâtrales et sportives, etc.....
- D'assurer des soins médicaux, paramédicaux et médico-sociaux, gratuits ou non, par l'intermédiaire de personnes qualifiées et d'organismes compétents.
- L'acquisition, la prise à bail, à titre onéreux ou gratuit, des locaux nécessaires à l'activité de l'association.
- L'acquisition de meubles et matériels également indispensables.
- La gestion de ces équipements.
- Et tous autres moyens propres à atteindre son but.

L'association a pour projet d'effectuer des actions sociales, éducatives et culturelles.

- L'action sociale : Elle participe à la lutte contre le processus d'exclusion et d'isolement et travaille à sa prévention en créant une démarche solidaire. Elle contribue au renforcement du lien social des habitants du quartier en leur permettant d'avoir une place d'acteur dans la vie de la cité.
- L'action éducative : Elle favorise la formation à l'autonomie et la démarche citoyenne des individus tout en tenant compte des aspirations et des projets de chacun.
- L'action culturelle (sport et loisirs) : Elle participe à la découverte d'activités intellectuelles, artistiques et sportives, contribuant ainsi à l'épanouissement personnel en partant d'une démarche individuelle ouvert en direction d'autrui, renforçant le lien social.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Après recours, auprès de la CAF, l'impact Financier du Contrôle de l'Année 2021 se traduit de la façon suivante :

- L'Indu de PS sur le CLAS 2021 pour un montant de 9 487.88 € a été minoré de 50%.

Soit un montant total de : 4 743.94 €

D'autre part, l'Agrément CAF a été renouvelé pour la période 2024-2027.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du **règlement n°2018-06 du guide des centres sociaux 1999 de l'ANC** relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. L'association utilise désormais le Nouveau Plan Comptable (NPC) n°2018-06

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de **183 096.33** Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de **12 607.73** Euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

III) LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT :

1) Immobilisations Corporelles et incorporelles

Les Immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire ou dégressive, au prorata temporis, en retenant les durées de vie suivantes :

Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel	3 - 10 ans	Linéaire
Agencements	5 - 10 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 - 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 ans	Linéaire

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans le compte 681.

IMMOBILISATIONS					
		Solde au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Solde au 31/12/2024
205000	LOGICIELS	8 005.20			8 005.20
215000	MATERIEL TECHNIQUE ACTIVITE	15 730.68	1 328.99	718.99	16 340.68
218100	AGENCT, AMENAG. IMMEUBLE LOUE	34 145.20	7 173.07		41 318.27
218300	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	19 794.22	429.98		20 224.20
218400	MOBILIER	2 403.20			2 403.20
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	520.00			520,00
	TOTAL	80 598.50	8 932.04	718.99	88 811.55
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS					
		Solde au 31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
280500	AMORTISSEMENT LOGICIEL	7 668.98	166.33		7 835.31
281500	AMORT. MAT. ACTIVITE	11 208.24	1 795.89	718.99	12 285.14
281810	AMORT. AMENAGT. IMMEUBLE LOUE	20 976.87	4 998.48		25 975.35
281830	AMORT. MATER. BUREAU & INFORM.	19 123.47	613.17		19 736.64
281840	AMORT. MOBILIER	2 403.20			2 403.20
	TOTAL	61 380.76	7 573.87	718.99	68 235.64

2) Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances usagers ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Détail " Divers produits à recevoir "

CAF Régul 2024	24 229.31
CAF Régul 2024	28 658.38
CAF Régul 2024	912.86
CAF Régul 2024	56.97
CAF Régul 2024	867.24
CAF Régul 2024	3 867.05
CAF Régul 2024	8 106.14
CAF Régul 2024	9 911.78
CAF Régul 2024	6 653.55
CAF Régul 2024	2 400.00
CAF Régul 2024	1 623.02
CAF Régul 2024	5 820.00
CAF Régul 2024	1 925.00
CAF Fonds Solidarité	35 339.00
CAF Subvention d'Investissement	6 962.07
Département Parentalité	1 050.00
France Travail	777.77

Indemnités Journalières SS 1 431.61

Soit un solde débiteur de **140 591.75 €**

Les Produits des Subventions à recevoir sont ajustés en fonction des conventions en notre possession à la date d'arrêté des comptes et des objectifs atteints.

3) Provision pour risques et charges

Provision pour pensions et obligations similaires :

Cette provision s'élève à 26 449.00 € à la clôture de l'exercice 2024.

Méthode de calcul :

Cette indemnité a été calculée sur la base de la convention collective, et du salaire des personnes concernées au 31 décembre 2024.

La convention collective prévoit une indemnité de départ dont le montant est de 1/60e de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 15 ans.

Elle a été calculée selon les règles en vigueur et tient compte notamment des éléments suivants :

- taux de rendement annuel (rendement net) des sommes investies : 5 %
- Augmentation moyenne des salaires de 2 % par an.
- option de départ choisie : « départ volontaire lorsque le salarié a 60 ans »

- Probabilité que le salarié bénéficie de cette indemnité. Une probabilité par salarié a été définie. Cette probabilité va de 10 % pour des personnes récemment rentrés de moins de 40 ans à 95 % pour les salariés de plus de 55 ans. Cette probabilité a pu être ajustée en fonction de critères particuliers.

- Un taux forfaitaire de 40 % pour couvrir les charges sociales a été ajouté.

Analyse des variations de provisions

Solde au 31/12/2023	35 996 €
Reprise de l'exercice	<u>9 547 €</u>
Solde au 31/12/2024	26 449 €

4) Factures non parvenues

Eni	54.74 €
Catelys	4 200.00 €

Soit un solde créditeur de 4 254.74 €

5) Dettes sociales

Provision sur Congés payés	32 547,67
Formation Professionnelle	5 722,00
Charges sur Congés Payés	12 188,77

Total 50 458,44

6) Dettes et créances

Les dettes et les créances au bilan sont toutes à moins d'un an.

Détail des Dettes :

- Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	28 056.09 €
- Dettes Fiscales et Sociales	95 737.77 €

Les adhésions sont enregistrées par rapport à la date de facturation.

Les subventions enregistrées sont des subventions d'exploitation. Elles ont été attribuées par la caf, la commune, l'état et le département.

III - INFORMATIONS DIVERSES

1) Concours volontaires

- Bénévoles

Certains projets de l'association sont menés en partie ou entièrement par des bénévoles. Cet apport n'est pas comptabilisé mais est valorisé ci-dessous.

La valorisation des bénévoles pour 2024 en heures est de : 1155 heures.

Valorisation (Base SMIC Moyen, Chargé à 30%), soit 15.19 euros de l'heure.

Soit un montant global de : 17 544.45 €.

Ce bénévolat est rattaché au secteur enfance, au secteur adultes et au Pilotage, il concerne 42 personnes.

Mise à disposition :

Concernant les bâtiments nous bénéficions :

- D'une mise à disposition gracieuse hors charges locatives par le bailleur PARTENORD pour le bâtiment principal situé rue Jean Moulin à Wasquehal.
- D'une mise à disposition gracieuse par la Mairie de Wasquehal d'une partie des bâtiments de l'école Charles de Gaulle situé Rue Léon Jouhaux à Wasquehal pour l'organisation de nos centres de loisirs.

Concernant le personnel communal mis à disposition de notre association dans le cadre de la restauration des centres de loisirs :

La masse salariale totale est de 22 868 euros pour la période de janvier à décembre 2024. Elle correspond à la mise à disposition de 3 agents territoriaux dans le cadre de la distribution des repas lors des ALSH.

Cette mise à disposition est régie dans le cadre de la convention de partenariat et de financement signée le 16/02/2024 entre les deux parties.

2) Disponibilités et divers

Les intérêts courus à recevoir au 31/12/2024 s'élèvent à 1 824.09 €.

3) Immobilisations Corporelles et incorporelles

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 7 573.87 €.

4) Effectif

En équivalent temps plein les effectifs de l'association sont de 11 salariés.

5) Rémunérations

Les membres du conseil d'administration n'ont perçu aucune rémunération ni indemnité au titre de leur mandat.

Les cadres dirigeants sont le directeur et le bureau (les membres sont bénévoles). Pour des raisons de confidentialité, nous ne donnons pas la rémunération individuelle.

6) Appréhension de la participation des usagers et des adhésions

Le montant des participations des usagers par catégories d'activités est la suivante :

- MAC : 41 660.85 €
- ALSH : 29 596.85 €
- Jeunesse : 1 606.00 €
- Adultes : 4 317.38 €
- Cyber : 2 017.36 €

Soit un total de 79 198.44 €.

Le montant des adhésions s'élève à un montant de 1 966.07 €.

Ces différents montants ne prennent pas en compte les Produits constatés d'avance, qui grâce à une procédure informatique nouvelle permet de les valoriser, soit 12 122 €.

7) Engagements financiers et autres informations :

Subventions d'exploitation : Les subventions sont d'exploitation et d'investissement.

Etat	25 268 €
Département	72 844 €
Commune	124 750 €
CAF Fonctionnement	75 663 €
CAF PS	304 446 €
CAF Investissement	20 037 €

Les Prestations de Service de la CAF sont enregistrées en 70 pour un montant de 300 446€.

Pour les adhésions et les participations des usagers, le fait générateur retenu est l'appel et non l'encaissement.

La Subvention d'investissement est une subvention d'engagement partenarial (Caf). Celle-ci a permis la création d'un espace Snoezelen dans le multi-accueil, ainsi que des travaux de peintures et de réfection de sols dans la structure, et l'achats de matériels pour le multi-accueil.

La quote part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice, se fera au même rythme que les dotations d'amortissement, soit sur une durée de 5 ans.

Le montant de la quote-part de 2024 est de 3 058.00 €.

8) Divers

Suite à un contrôle PMI en 2024, dans le cadre de la nouvelle réglementation en lien avec la mise en conformité des bâtiments, des travaux d'envergure sont à prévoir au plus tard pour Septembre 2026.

Concernant ces travaux, notre levier financier sera de faire participer nos différents partenaires.

9) Evénements postérieurs à la clôture :

Après 20 ans de service, Karim a pris la décision de quitter la structure en date du 20 Janvier 2025.

Le Centre Social de l'Orée du Golf a donc un nouveau directeur, Monsieur Benjamin SPECKAERT.